

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 05 décembre 2025

Date de la convocation : 01/12/2025	
EFFECTIF LÉGAL :	11
EFFECTIF EN EXERCICE :	11
EFFECTIF VOTANT :	06

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François, Adjointes au Maire.
BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, CHAPOT Thomas Conseillers municipaux

Etaient absents :

MILLET Claude, MARCAGGI Séraphine, CASASOPRANA Olivier,
SCHALK Thierry, DANESI Etienne,

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Thomas CHAPOT

Objet de la délibération : Demande de subvention - Travaux de réfection des façades de l'église de VILLANOVA.

Numéro de la délibération : D020-2025

Le Maire expose,

L'église de la commune a fait l'objet d'attention particulière ces dernières années :

Pour rappel :

En 2021 il a été voté des travaux d'aménagement de la sacristie

En 2022 il a été décidé la réfection et l'aménagement de l'éclairage intérieur de l'église, ainsi que la pose de nouveaux radiateurs.

Il est temps de procéder au ravalement des façades extérieures.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 64.298,35 € HT, soit 70.728.19 € TTC, et se décompose ainsi qu'il suit :

Pour le financement de cette opération il est proposé de solliciter les participations de la Collectivité de Corse à travers la dotation quinquennale

Participation CDC (70% du montant HT)	45.008,85 €
--	--------------------

Part communale (calculée sur le montant H.T.)	19.289.50 €
--	--------------------

(Pour mémoire, coût total pour la commune 25.719,34 €)

Il est demandé au conseil municipal

D'approuver l'opération des travaux de ravalement des façades extérieures de l'église.

D'approuver le plan de financement proposé, et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès la Collectivité de Corse.

D'autoriser le Maire à signer tous actes et documents se référant à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal de Villanova, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide;

D'approuver l'opération des travaux de ravalement des façades extérieures de l'église.

D'approuver le plan de financement proposé, et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès la Collectivité de Corse.

D'autoriser le Maire à signer tous actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication en Mairie, et sur le site internet de la Mairie

Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application «Télerecours citoyens», accessible depuis l'adresse ci-après :

www.telerecours.fr

Pour extrait conforme,

Le Maire



VINCILEONI Antoine